

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Composite des Caisses des régimes de retraite

Période de dix ans close le 31 mars 2014

Exercice clos les 31 mars	Rendement brut %	Rendement de l'indice de référence %	Écart-type de la composite sur 3 ans %	Écart-type de l'indice de référence sur 3 ans %	Actifs sous gestion de la composite (en millions de \$ CA)	Actifs sous gestion de la Société (en millions de \$ CA)
2014	13,56	12,94	4,34	4,57	11 100,4	11 620,0
2013	9,08	8,27	4,34	4,56	10 100,0	10 100,0
2012	5,00	4,44	5,09	5,30	9 405,5	9 405,5
2011	10,42	9,88	10,13	10,43	9 085,8	9 085,8
2010	19,94	20,10	10,19	10,43	8 333,8	8 333,8
2009	(18,34)	(18,58)			7 026,0	7 026,0
2008	0,79	0,52			8 693,7	8 693,7
2007	8,68	8,00			8 708,3	8 708,3
2006	15,87	15,78			8 089,5	8 089,5
2005	8,51	8,14			7 046,1	7 046,1

Description de la composite

La Composite des Caisses des régimes de retraite inclut tous les portefeuilles gérés au nom des Régimes de retraite du secteur public ayant pour objectif de réaliser un rendement annualisé à long terme qui dépassera l'hypothèse de rendement actuarielle pour chaque Régime, tout en courant le moins de risque possible. La Composite inclut des catégories d'actions, de titres à revenu fixe, de titres à rendement absolu, d'actifs immobiliers et de titres de sociétés fermées. Il n'y a pas de taille de portefeuille minimale requise pour faire partie de la Composite.

Date de création de la Composite

La Composite des Caisses des régimes de retraite a été créé le 1^{er} décembre 1996. Le nom de la Composite, Total des actifs sous gestion, fût renommé Composite des Caisses des régimes de retraite en raison de l'ajout d'actifs sous gestion autres que de régime de retraite le 31 décembre 2013. Une liste complète ainsi qu'une description des composites de l'entité sont disponibles sur demande.



SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Composite des Caisses des régimes de retraite

Période de dix ans close le 31 mars 2014

Description de la Société

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB ») est une Société d'état de la province du Nouveau-Brunswick. La SGPNB a été créée le 11 mars 1996 en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick* (la « Loi ») de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et a assumé la responsabilité de la gestion des actifs de la Caisse de retraite pour les services publics, de la Caisse de retraite des enseignants et de la Caisse de retraite des juges (collectivement, les « Caisses » et individuellement, la « Caisse ») le 1^{er} avril 1996. Le 1^{er} avril 1998, les actifs des Caisses ont été virés à des fonds en fiducie à participation unitaire créés par la SGPNB pour faciliter la gestion collective des placements et l'administration des actifs.

Le 1^{er} avril 2008, des fonds en fiducie à participation unitaire distincts ont été créés afin de procéder à une couverture de change pour chaque Caisse selon leur politique de placements. Ces portefeuilles de couverture de devises par superposition sont de nature passive et ne tentent pas de profiter des perspectives stratégiques en matière de change. Le 30 juillet 2009, le Conseil d'administrateur a approuvé l'élimination de la catégorie d'actifs de couverture de devises par superposition. La couverture de change demeure permise.

Au 31 mars 2014, il existait 25 fonds en fiducie à participation unitaire actifs, chacun ayant son propre objectif d'investissement. Chacune des Caisses détient des parts de ces fonds en fiducie à participation unitaire conformément à sa politique de placements.

Déclaration de conformité

La SGPNB se conforme aux normes des Global Investment Performance Standards (GIPS®) et a préparé et présenté ce rapport conformément aux normes des GIPS®. La SGPNB a été vérifiée par une entité indépendante pour les périodes allant du 1^{er} décembre 1996 au 31 mars 2014. Les rapports de vérification sont disponibles sur demande.

La vérification détermine si la société s'est conformée à toutes les exigences en matière d'établissement des composites du GIPS® à l'échelle de la société et si les politiques et procédures de la société sont conçues de manière à calculer et présenter le rendement selon les normes des GIPS®. La vérification n'assure pas l'exactitude de toute information particulière présentée par la composite.

Méthode de calcul

Les rendements de la Composite ont été calculés en dollars canadiens en utilisant la méthode du rendement global sur une base quotidienne. Les rendements quotidiens furent liés de façon géométrique afin de calculer les rendements périodiques.

Les résultats incluent les dividendes déduction faite des retenues d'impôt, les intérêts ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés au dernier jour ouvrable de l'exercice. Les rendements sont présentés sur une base brute avant déduction des frais de gestion des placements et des droits de garde, mais compte non tenu des frais d'opération.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Composite des Caisses des régimes de retraite

Période de dix ans close le 31 mars 2014

Le rendement de la Composite présenté dans ces tableaux pourrait ne pas être représentatif du rendement futur. Les lecteurs devraient également prendre note que d'autres méthodes de calcul du rendement pourraient donner lieu à des résultats différents, et que ces résultats, pour des comptes particuliers et pour des périodes différentes, pourraient varier des rendements de la Composite présentés. Les comparaisons de résultats de placement devraient tenir compte des circonstances qualitatives et devraient être faites seulement pour les portefeuilles ayant généralement des objectifs similaires.

En ce qui concerne le calcul et la présentation des rendements, la SGPNB ne connaît pas de cas où cette présentation ne se conforme pas aux lois et règlements de toute province ou territoire du Canada dans lequel la SGPNB mène des activités.

Toute information supplémentaire concernant les politiques et procédures de la SGPNB en matière du calcul et de la présentation des résultats de la Composite est disponible sur demande.

Nombre de portefeuilles et dispersion interne

La mesure de la dispersion interne et le nombre de portefeuilles ne sont pas présentés puisqu'il n'y a que cinq portefeuilles ou moins dans la Composite.

Écart-type ex-post annualisé sur trois ans

L'écart-type ex-post annualisé sur trois ans mesure la variabilité du rendement de la Composite et de l'indice de référence pour les 36 mois précédents. La SGPNB a adopté prospectivement cette exigence quant aux informations à fournir pour son exercice clos le 31 mars 2010.

Sous-conseillers

La SGPNB a conclu des conventions avec des sous-conseillers aux termes desquelles certains actifs sont gérés par des sous-conseillers. Les taux de rendement des actifs gérés par les sous-conseillers sont inclus dans la présentation de la Composite de la SGPNB pour la période de dix ans close le 31 mars 2014 puisque la SGPNB a le pouvoir de choisir les sous-conseillers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Composite des Caisses des régimes de retraite

Période de dix ans close le 31 mars 2014

Description de l'indice de référence

L'indice de référence mixte de la Composite des Caisses des régimes de retraite est calculé quotidiennement à l'aide de différents indices de référence pour les catégories d'actifs selon des pondérations quotidiennes pour les catégories d'actifs respectives. Les rendements de l'indice de référence ont été calculés selon les indices et pondérations suivantes au 31 mars 2014 :

Indice	Pondération (%)
Indice composé S&P/TSX	20,6
S&P 500	14,1
MSCI EAEO	19,0
Indice des actions NAREIT	2,6
Indice plafonné des fiducies de placement immobilier S&P/TSX	2,0
IPC + 4 %	3,1
Indice universel des obligations gouvernementales FTSE TMX Canada	17,2
Indice des obligations de sociétés FTSE TMX Canada	7,0
Indice obligataire à rendement réel FTSE TMX Canada	9,3
Indice de bons de Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada	4,7
Prêt à vue canadien	0,4

En décembre 2005, l'Indice composé S&P/TSX a été remplacé à titre d'indice de référence par l'Indice d'actions S&P/TSX en raison de l'ajout de titres de fiducies de revenu à la Composite.

En janvier 2007, l'Indice d'actions S&P/TSX a été remplacé à titre d'indice de référence par l'Indice composé S&P/TSX à la suite de recherches approfondies concernant les titres de fiducies de revenu comme composant de cet indice et en raison du déclin qui de la composition des sociétés constituant l'Indice d'actions S&P/TSX.

En novembre 2007, TSX Inc. a renommé l'Indice obligataire Scotia McLeod à l'Indice universel des obligations gouvernementales DEX, l'Indice des bons du Trésor de 91 jours Scotia McLeod à l'Indice de bons du Trésor de 91 jours DEX et l'Indice obligataire à rendement réel Scotia McLeod pour l'Indice à rendement réel DEX.

En avril 2008, des indices de référence en dollars canadiens ont été appliqués pour l'exposition internationale conjointement avec une stratégie de couverture de devises par superposition pour chaque Caisse. L'indice de référence pour la couverture passive de devises par superposition est égal aux rendements réels puisque cette stratégie ne tente pas de profiter des perspectives stratégiques de change. L'Indice MSCI EAEO a remplacé l'Indice MSCI Europe et l'Indice NIKKEI 225. L'Indice S&P 500 a remplacé l'Indice Russell 2000.

Le 5 avril 2013, FTSE International Limited et l'unité TMX Datalinx's PC Bond ont annoncé une fusion afin de créer FTSE TMX Global Debt Capital Markets ("FTSE TMX"). En janvier 2014, les indices obligataires « DEX » ont été renommés « FTSE TMX CANADA ».

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Composite des Caisses des régimes de retraite

Période de dix ans close le 31 mars 2014

Instruments dérivés et positions vendeur

Les contrats à terme standardisés, les contrats de change à terme, les options et swaps négociés en bourse et hors bourse et les positions vendeurs sont utilisés pour les activités d'investissement.

Ces instruments dérivés sont utilisés à diverses fins, notamment pour :

- Simuler l'exposition à un indice du marché spécifique, mais avec des coûts de transaction moins élevés ;
- Améliorer les rendements ;
- Modifier les caractéristiques des flux de trésorerie d'un placement ;
- Assurer une couverture contre les pertes potentielles causées par les variations des cours du change ou des cours des actions.

En utilisant des instruments dérivés, tel qu'il est décrit ci-dessus, la SGPNB a établi des critères, des politiques et des procédures en matière de placements concernant l'ampleur et l'utilisation d'instruments dérivés pour gérer les rendements afin d'atténuer les risques de marché tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au prix.

Frais de gestion de placements

Les résultats présentés ne tiennent pas compte des frais de gestion de placements. Les GIPS® exigent que les frais soient divulgués en compagnie des tableaux sur les rendements de la composite afin que les lecteurs puissent évaluer l'incidence des frais sur les rendements réalisés.

En vertu de la Loi, la SGPNB recouvre ses dépenses auprès des Caisses gérés.

Le tableau suivant présente un sommaire des frais réels imputés (en milliers de dollars canadiens) des actifs sous gestion de la composite pour les dix derniers exercices :

Exercices clos les 31 mars	Charges			Moyenne des actifs sous gestion pour l'exercice	Charges (en points de base)
	SGPNB \$	Tiers \$	Total \$		
2014	10 026	6 803	16 829	10 600 207	15,9
2013	8 923	3 479	12 402	9 752 744	12,7
2012	8 385	3 948	12 333	9 245 658	13,3
2011	8 083	3 599	11 682	8 709 808	13,4
2010	7 919	3 490	11 409	7 679 922	14,9
2009	7 496	3 984	11 480	7 859 875	14,6
2008	7 813	4 776	12 589	8 698 211	14,5
2007	6 730	4 553	11 283	8 399 321	13,4
2006	5 894	3 104	8 998	7 567 806	12,0
2005	5 708	3 140	8 848	6 801 052	13,0